

Charte de Caritas Neuchâtel

1. FONDEMENT

« Si un frère ou une sœur n'ont rien à se mettre et pas de quoi manger tous les jours, et que l'un de vous leur dise : « Allez en paix, mettez-vous au chaud et bon appétit », sans que vous leur donniez de quoi subsister, à quoi bon ? » (Jacques 2/15-16)

« Celui qui n'aime pas son frère qu'il voit ne peut aimer Dieu qu'il ne voit pas. » (1 Jean 4/20)

Les communautés chrétiennes s'efforcent de vivre ces deux messages bibliques par la diaconie, c'est-à-dire le service à toute femme et à tout homme, en particulier aux plus démunis.

En lien avec Caritas Suisse et son mandat reçu de la Conférence des Evêques suisses, Caritas Neuchâtel exerce tout spécialement ce service dans le canton, en complément de l'aide que chaque chrétien et chaque communauté apportent. Pour cela, elle se donne la mission suivante :

**Accueillir les personnes en difficulté,
découvrir avec elles l'aide qui leur est nécessaire.**

Ainsi, Caritas Neuchâtel se veut témoin aujourd'hui de Jésus et de son Evangile.

2. ENGAGEMENT

Caritas Neuchâtel fonde son engagement sur les orientations suivantes:

- **Caritas Neuchâtel appréhende l'être humain dans sa globalité.**
- Chaque être humain possède une dignité inaliénable. Il constitue un sujet unique, acteur de son propre développement, autonome dans sa liberté de pensée, de croyance et d'expression.

- **Caritas Neuchâtel participe à la construction d'une société équitable, tolérante et solidaire.**

Elle s'engage à œuvrer en faveur d'une société dans laquelle chaque individu doit pouvoir trouver sa place, quelles que soient les ressources dont il dispose.

- **Caritas Neuchâtel s'interroge sur les causes de l'exclusion.**

Pour guider au mieux son action, elle souhaite être un observateur attentif de l'évolution sociale, politique et économique de sa région, et en analyser les conséquences sociales.

- **Caritas Neuchâtel met l'action au cœur de sa mission.**

Pour réduire les inégalités, elle agit concrètement, notamment en encourageant, en réalisant et en soutenant des projets sociaux et en dispensant une aide individualisée.

3. ACTION

Au quotidien, Caritas Neuchâtel a choisi de fonder son action sur les principes suivants :

- **Accueillir, accompagner et défendre toute personne en difficulté dans le respect de sa personnalité propre.**

Caritas Neuchâtel accueille celles et ceux qui font appel à ses services; elle prend en compte leur situation, les renseigne sur leurs droits et responsabilités. Elle leur propose une aide personnalisée ou un soutien communautaire et les invite à construire des actions collectives.

Pour ce faire :

- elle agit dans la confidentialité et dans le respect des intérêts de chacun-e;
- elle favorise l'autonomie des personnes en fondant son soutien sur les ressources présentes en chaque être humain. L'aide apportée suppose la collaboration de celles et ceux qui la sollicitent;
- elle travaille en réseau et tient compte des prestations dispensées par ses partenaires.

- **Sensibiliser l'opinion publique et agir sur le plan politique.**

Caritas Neuchâtel réalise un travail d'information sociale et rend compte de ses préoccupations. Elle souhaite être le porte-parole des laissés pour compte, raison pour laquelle elle agit en interpellant le monde politique.

De plus, Caritas Neuchâtel invite chaque femme et chaque homme à être attentif aux autres et à développer davantage de solidarité, de justice et d'humanité dans leur milieu. A ce titre, elle associe des bénévoles à la concrétisation de sa mission.

4. FONCTIONNEMENT

4.1. STATUT/PARTENARIAT

Caritas Neuchâtel est une association à but non lucratif, au sens des art. 60 et ss du Code Civil Suisse (CCS). Elle œuvre sur l'ensemble du canton de Neuchâtel et s'organise de manière professionnelle et autonome.

Elle collabore activement avec l'Office central de Caritas Suisse et les Caritas régionales, avec la Fédération Catholique Romaine Neuchâteloise et les paroisses et missions linguistiques, ainsi qu'avec les pouvoirs publics et les associations et institutions sociales du canton. Elle est membre de l'association Caritas Suisse.

4.2. COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Caritas Neuchâtel **emploie du personnel qualifié** qui adhère à l'engagement défini dans sa charte. En qualité d'employeur, elle établit avec son personnel salarié des rapports basés sur le principe d'équité :

- en reconnaissant les compétences professionnelles de ses collaboratrices et de ses collaborateurs;
- en cherchant à développer leur potentiel humain et professionnel, notamment par le biais de la formation continue;
- en créant les conditions qui leur permettent de réaliser leurs tâches et de prendre des responsabilités;
- en établissant un cahier des charges décrivant les tâches et les responsabilités qui en découlent.

Caritas Neuchâtel **favorise l'engagement de bénévoles** dont le travail est un apport essentiel à ses moyens d'action; elle les invite à partager l'engagement que Caritas Neuchâtel a exprimé dans sa charte.

Elle associe leurs compétences et leur créativité à celles de ses professionnels dans un esprit de complémentarité et de co-responsabilité. Elle veille à leur donner les moyens nécessaires à la réalisation de leur tâche.

4.3. GESTION

Des objectifs stratégiques et opérationnels sont définis périodiquement par le comité et la direction. Dans le cadre de ses décisions, Caritas Neuchâtel veille à favoriser la consultation et la participation active de ses collaboratrices et de ses collaborateurs salariés.

L'institution s'engage à réaliser un travail de qualité dans tous les domaines de son activité.

4.4. RESSOURCES FINANCIÈRES

Les ressources financières proviennent de subventions publiques et privées, de la Fédération catholique romaine neuchâteloise, de l'indemnisation de prestations de services, de dons et de legs.

Caritas Neuchâtel accepte des mandats rétribués dans la mesure où ils correspondent à sa mission. Par ailleurs, elle accepte toute aide financière dont l'affectation souhaitée est compatible avec ses valeurs et ses objectifs.

Neuchâtel, le 13 mars 2001

La Charte de Caritas Neuchâtel, approuvée par le Vicaire épiscopal et Caritas Suisse, a été travaillée conjointement par les membres du comité, les collaborateurs et collaboratrices. Puissent les valeurs et l'engagement qui y sont exprimés être au service des personnes accueillies !

La Charte de Caritas Neuchâtel en 10 points

1. Se fondant sur le message d'amour délivré par l'Évangile, Caritas Neuchâtel accueille les personnes en difficulté et découvre avec elles l'aide qui leur est nécessaire.
2. Caritas Neuchâtel s'engage à appréhender l'être humain dans sa globalité.
3. Caritas Neuchâtel participe à la construction d'une société équitable, tolérante et solidaire.
4. Caritas Neuchâtel s'interroge sur les causes de l'exclusion.
5. Caritas Neuchâtel met l'action au cœur de sa mission.
6. Caritas Neuchâtel accueille, accompagne et défend toute personne en difficulté dans le respect de sa personnalité propre.
7. Caritas Neuchâtel sensibilise l'opinion publique et agit sur le plan politique.
8. Pour remplir sa mission, Caritas Neuchâtel emploie du personnel qualifié et favorise l'engagement de bénévoles.
9. Caritas Neuchâtel collabore activement avec le Réseau Caritas, avec la Fédération Catholique Romaine Neuchâteloise, les paroisses et les missions linguistiques, avec les pouvoirs publics et les associations et institutions sociales du canton.
10. Les ressources financières de Caritas Neuchâtel proviennent de subventions publiques et privées, de l'indemnisation de prestations de services, de dons et de legs.